

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
26 mars 2003  
Français  
Original: anglais

**Comité chargé des organisations non gouvernementales**

Session ordinaire de 2003

5-23 mai 2003

**Rapports quadriennaux (1996-1999) présentés  
par l'intermédiaire du Secrétaire général conformément  
à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social****Note du Secrétaire général\***

Additif

**Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Amnesty International . . . . .	2
2. Chambre de commerce, d'industrie et de production de la République argentine . . . . .	4
3. Comunicación cultural . . . . .	7
4. Federación de Asociaciones de defensa y promoción de los derechos humanos . . . . .	9
5. Fondazione Giovanni e Francesca Falcone . . . . .	12

\* Le présent document a été présenté tardivement car l'échange de correspondance avec des organisations non gouvernementales pour obtenir des demandes d'admission claires et complètes a pris plus longtemps que prévu.



## 1. Amnesty International

### Statut consultatif accordé en 1964

Fondée en 1961, Amnesty International est une organisation militante, lauréate du prix Nobel de la paix, qui compte plus d'un million de membres dans le monde entier. Impartiale, elle est indépendante des gouvernements, des appartenances politiques et des confessions religieuses. Elle n'est favorable ou hostile à aucun gouvernement ou régime politique.

Amnesty International a la vision d'un monde où toute personne jouirait de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres normes internationales relatives à ces droits. Elle mène de front recherche et action pour prévenir et faire cesser les atteintes graves aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté de conscience et d'expression, et à la non-discrimination. Dans ce contexte :

- Elle oeuvre pour la libération des prisonniers d'opinion;
- Elle oeuvre pour le jugement équitable et rapide des prisonniers politiques;
- Elle oeuvre contre la peine de mort, la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Elle milite contre les assassinats politiques, les « disparitions » et les meurtres illégaux en conflit armé ainsi que contre les exactions des groupes politiques armés;
- Elle entreprend une série d'autres activités pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme.

Amnesty International est financée par les cotisations de ses membres dans plus de 150 pays et par ses activités de collecte de fonds. Elle ne sollicite ni n'accepte pas de fonds des gouvernements lorsqu'elle enquête sur les violations des droits de l'homme et fait campagne contre elles.

Amnesty International a ses bureaux de New York et de Genève pour la représenter auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle a chaque année participé activement aux réunions des organes des Nations Unies, dont l'Assemblée générale et ses diverses commissions, la Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme. Amnesty International a joué un rôle actif dans les réunions du Comité préparatoire du Statut de la Cour pénale internationale (Statut de Rome) et a assisté régulièrement à celles du Comité des droits de l'homme et du Comité contre la torture, auxquels elle a fait des déclarations.

En participant à diverses instances et réunions intergouvernementales, Amnesty International a activement encouragé l'élaboration de meilleures normes juridiques. Elle a oeuvré pour que des protocoles facultatifs fermes soient ajoutés à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à la Convention relative aux droits de l'enfant. Outre ses efforts pour faire adopter le Statut de Rome, Amnesty International a également oeuvré pour l'élaboration de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des

individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme) et d'une convention contre les « disparitions ».

Convaincue qu'un examen serré par la communauté internationale aidera à prévenir et à faire cesser les atteintes aux droits de l'homme, Amnesty International a travaillé dans la Commission des droits de l'homme et dans les diverses commissions de l'Assemblée générale pour surveiller le respect des normes internationales et faire adopter des résolutions appropriées sur les problèmes nationaux et thématiques. Elle a aussi présenté des propositions pour renforcer l'efficacité des mécanismes nationaux et thématiques de la Commission des droits de l'homme et fourni des renseignements réguliers à ses divers mécanismes thématiques, dont ses Groupes de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et sur la détention arbitraire ainsi qu'à ses Rapporteurs spéciaux sur la torture et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, afin de mettre ces mécanismes mieux à même d'agir concrètement dans l'intérêt des victimes des atteintes aux droits de l'homme.

En septembre 1997, devant les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général d'Amnesty International a parlé de l'importance des droits de l'homme pour la paix et la sécurité. En octobre de l'année suivante, il a parlé avec la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies de l'intégration des droits de l'homme dans tous les travaux de l'Organisation, comme prévu dans le train de réformes de son Secrétaire général.

Les publications d'Amnesty International intéressant directement les travaux de l'Organisation des Nations Unies comprennent les rapports annuels sur la Commission des droits de l'homme tels que : « The Commission on Human Rights – 50 Years Old » (IOR 41/001/1997); « The International Criminal Court: Making the Right Choices – Parts I, II, III, IV, V and VI » (IOR 01/01/1997, IOR 40/011/1997, IOR 40/013/1997, IOR 40/004/1998 and IOR 40/010/1998); « The Optional Protocol to the Women's Convention: Enabling Women to Claim Their Rights at the International Level » (IOR 51/04/97); « Old enough to kill but too young to vote – Draft optional protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflicts » (IOR 51/001/1998); « Agenda for a new United Nations High Commissioner for Human Rights » (IOR 40/08/97); « Refugees: Human rights have no border » (ACT 34/003/1997); et « International Tribunal for Rwanda: Trials and Tribulations » (IOR 40/003/1998).

Amnesty International a travaillé avec le Conseil de sécurité, exhortant ses membres à considérer les droits de l'homme lorsqu'ils décident sur des questions et des pays et à établir une surveillance effective des droits de l'homme dans des situations nationales particulières. Elle a aussi cherché à collaborer étroitement avec les programmes et organes de l'Organisation des Nations Unies et avec ses institutions spécialisées. Elle a notamment encouragé l'intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans les mandats et les méthodes de travail des organismes des Nations Unies. Elle a par exemple oeuvré pour appuyer et encourager l'application par eux des recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, notamment en restant en contact étroit avec le HCR, l'UNICEF, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD. Autre exemple : l'oeuvre d'Amnesty International avec l'UNICEF contre le

rapt d'enfants en Ouganda du Nord pour en faire des soldats de l'Armée de résistance du Seigneur.

Les représentants d'Amnesty International sont restés en contact régulier avec les fonctionnaires du Cabinet du Secrétaire général, du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Notre organisation a également entretenu des relations de travail étroites avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Secrétaire général d'Amnesty International s'est entretenu plusieurs fois avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour discuter de questions préoccupantes. Tous ces contacts visaient à promouvoir et à intégrer les normes internationales des droits de l'homme dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation.

En 1997, la Réunion du Conseil international, instance de décision suprême d'Amnesty International, a renforcé son appui à la participation de celle-ci à l'Organisation des Nations Unies en entérinant une résolution qui y a élargi la portée de son oeuvre. Amnesty International compte bien que ses relations avec tous les secteurs pertinents du système des Nations Unies resteront étroites et solidaires.

## **2. Chambre du commerce, de l'industrie et de la production de la République argentine**

### **Statut consultatif spécial accordé en novembre 1996**

#### **Introduction**

La Chambre du commerce, de l'industrie et de la production de la République argentine appuie en permanence le message de l'Organisation des Nations Unies en s'employant à promouvoir parmi ses associés et les organisations apparentées les principes de la non-violence, de la tolérance et de la solidarité. Elle a la ferme conviction que c'est seulement en luttant pour ces principes et en les diffusant que l'on pourra assurer le développement durable voulu.

Dans le rapport présenté au Conseil économique et social le 27 février 1998, l'oeuvre accomplie au cours de la période 1996-1997 a été résumée et il est fait état de la réforme du Statut social de l'institution. Dans la nouvelle version, on a ajouté dans la clause 24 de l'article 2 l'engagement à diffuser et à appuyer par des mesures concrètes les buts consacrés par la Constitution nationale de l'Argentine, la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments nationaux et internationaux visant à éliminer toute forme de discrimination, à promouvoir le droit à un développement durable dans les domaines économique, social et culturel et dans les domaines de l'éducation et de la santé, à protéger et à conserver les ressources naturelles et l'environnement, et à améliorer la qualité de la vie. Ces concepts, qui sont inscrits dans le Statut social, renforcent davantage l'attachement de l'institution à l'Organisation des Nations Unies.

## 1998

- La relation étroite avec l'ONU et divers organismes des Nations Unies a été maintenue. Cette relation a été diversifiée dans plusieurs directions.
- Plusieurs manifestations ont été organisées au siège de la Chambre pour promouvoir les objectifs de l'ONU.
- La Chambre a envoyé des représentants à plusieurs manifestations organisées par l'ONU ou d'autres organismes des Nations Unies.
- L'abondante documentation reçue de l'ONU a été diffusée par diverses voies.

### 1. Manifestations organisées par la Chambre du commerce, de l'industrie et de la production de la République argentine visant à diffuser les buts de l'ONU

#### 1.1. *Les droits de l'homme pour tous*

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la proclamation de 1998 Année des droits de l'homme, la Chambre du commerce, de l'industrie et de la production de la République argentine a organisé une importante commémoration à laquelle a assisté une large audience. À cette occasion, il a été rappelé que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants, qu'ils constituent le fondement de l'existence et de la coexistence humaines et qu'ils sont les principes sur lesquels est fondée la dignité humaine. La table ronde organisée à cette occasion était composée comme suit : Ángel Escudero de Paz, Directeur du Centre d'information des Nations Unies pour l'Argentine et l'Uruguay; Teresa González Fernández de Sola, Ambassadrice, Sous-Secrétaire pour les questions féminines au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte; María Arsenia Tula, Présidente de la Chambre du commerce, de l'industrie et de la production de la République argentine; et Cristina Minutolo de Orsi, Directrice du Département des affaires féminines de la Chambre. Étaient également présents des ambassadeurs, des présidents et des directeurs d'organisations scientifiques, culturelles et commerciales et des invités spéciaux. La presse a rendu compte de cette célébration. Le Directeur du Centre d'information des Nations Unies a résumé l'oeuvre accomplie par l'ONU depuis sa création, insistant en particulier sur sa contribution spéciale aux droits de l'homme, qui a vivement retenu l'attention des participants. La Sous-Secrétaire du Département des affaires féminines du Ministère argentin des affaires étrangères a fait une référence particulière à la contribution de l'ONU aux questions féminines et aux droits et besoins des femmes, se fondant pour cela sur d'importants documents publiés par l'ONU. La Présidente de l'institution et la Directrice de son département des affaires féminines ont parlé des activités particulières de la Chambre dans ce domaine et de ses grandes orientations en ce qui concerne les femmes.

#### 1.2 *Année internationale de l'océan*

L'Assemblée générale des Nations Unies ayant, le 10 décembre 1997, proclamé 1998 Année internationale de l'océan, la Chambre a organisé à ce sujet une manifestation spéciale qui s'est tenue à son siège le 21 octobre. La rencontre a été organisée par le Département de l'environnement de la Chambre. La table ronde était constituée de Javier Corcuera Ibáñez et de Margarita Drago Rey. L'audience a

écouté avec beaucoup d'intérêt les divers intervenants qui ont utilisé des documents de l'ONU.

1.3 *Participation de la Chambre du commerce, de l'industrie et de la production de la République argentine à des réunions organisées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel*

L'institution a participé activement à la conception d'un programme intégré pour la promotion et l'amélioration de la participation des femmes au secteur manufacturier de l'Argentine. La rencontre a été planifiée par Klaus Billand de l'ONUDI et Mercedes Muro de Nadal de Avogadro.

1.4 *Ateliers organisés par l'ONUDI et le Ministère des affaires étrangères dans le cadre d'un programme sur les femmes et l'industrie en Argentine*

La Chambre a participé à deux ateliers sur la question les 16 et 20 octobre. Le deuxième était un atelier sous-régional sur un programme intégré visant à promouvoir et à améliorer la participation des femmes au secteur manufacturier dans la sous-région du MERCOSUR. Les deux ateliers avaient pour objectif de favoriser l'adoption de mesures conjointes propres à améliorer la participation des femmes dans divers domaines.

1.5 *Première Conférence annuelle du Département de l'information et des organisations non gouvernementales*

Cette conférence s'est tenue du 14 au 16 septembre 1998 au Siège de l'ONU à New York. La Chambre a été représentée par Irène Malup.

1.6 *Diffusion de la documentation provenant de divers organismes des Nations Unies*

Des documents sont reçus notamment du Centre du commerce international, de la CNUCED/OMC, de la CEPALC, du Forum du commerce international, de Women 2000, etc. Outre qu'elle enrichit la bibliothèque de l'institution, cette documentation est également diffusée, par notre intermédiaire, à divers centres, chambres, organisations et autres institutions. Notre bulletin contient une page à ce sujet.

## **1999**

D'un point de vue institutionnel, 1999 était une année de grande réalisation. L'image de l'institution s'est développée et son oeuvre a été reconnue dans le pays et à l'étranger. Mais c'était également une année difficile qui a exigé de gros efforts, de la bonne volonté et des sacrifices pour consolider les acquis.

1. Des activités ont été planifiées sur la base des objectifs fondamentaux de l'ONU. Elles ont porté notamment sur les sujets suivants : paix et sécurité, développement économique et social, intégration des femmes dans le monde et affaires universitaires et culturelles.

2. De nombreuses publications des Nations Unies ont été reçues et diffusées par différentes voies, notamment une publication de l'ONUDI sur la coopération multilatérale en Argentine.

3. Le bulletin de la Chambre a consacré, comme d'habitude une page à des observations sur les activités relatives à l'ONU et à ses publications.

4. La Chambre a participé à diverses conférences annuelles tenues au Siège de l'ONU à New York, notamment à une réunion sur les défis à l'heure de la mondialisation, réunion à laquelle nous étions représentés par Girgen Feray.

5. Plusieurs forums ont été organisés au siège de la Chambre pour analyser d'importants documents des Nations Unies. L'un de ces forums a permis de formuler des observations sur le discours prononcé par le Secrétaire général de l'ONU au Forum économique mondial et un autre d'analyser le rapport annuel du Secrétaire général.

6. Plusieurs représentants de la Chambre étaient présents à la rencontre qui a eu lieu au Centre des relations internationales à Buenos Aires, au cours de laquelle le Secrétaire général a prononcé un discours dont le texte a été publié dans le bulletin de la Chambre.

7. Divers départements de la Chambre, notamment le Département des affaires féminines et le Département de l'environnement, se sont employés à promouvoir les objectifs de l'ONU en participant à diverses manifestations et en diffusant les concepts figurant dans les publications des Nations Unies.

8. Des circulaires sont établies pour accompagner la documentation reçue de l'Organisation des Nations Unies et sont distribuées à nos associés.

### **3. Comunicación Cultural**

#### **Statut consultatif spécial accordé en 1996**

Comunicación Cultural a été fondée en 1973 en tant qu'organisation non gouvernementale sise à Mexico. Depuis 1996, elle est dotée du statut consultatif spécial (auparavant catégorie II) auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et est associée au Département de l'information. Elle bénéficie également du statut de correspondant auprès du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) depuis 1989. Cette organisation oeuvre depuis 20 ans à la promotion des droits de l'enfant par l'intermédiaire des médias et l'ensemble de ses activités rayonne dans tout le pays.

Après l'une de ses campagnes relatives à la santé, Comunicación Cultural a fondé en 1985 l'Institut des enfants brûlés, qu'elle soutient aujourd'hui en concevant et en promouvant des campagnes de prévention et des publications telles que dépliants et affiches.

En outre, Comunicación Cultural a participé à des campagnes de communication afin de prévenir la maltraitance des enfants, notamment des enfants des rues, et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans la traite, la prostitution et la pornographie.

#### **Activités menées en 1996**

- En août, Erika Hunni, membre de Soroptimist International et volontaire pour Comunicación Cultural, a visité le siège de l'organisation et a ultérieurement assuré la promotion de son oeuvre en Europe.

- En septembre, Lilia Cisneros Luján, Présidente exécutive de Comunicación Cultural, a participé à la quarante-neuvième réunion annuelle des organisations non gouvernementales à New York.
- En novembre, Comunicación Cultural s'est vu octroyer le statut consultatif spécial (auparavant catégorie II) auprès du Conseil économique et social et a nommé son représentant à New York.
- Également en novembre, Lilia Cisneros a pris part au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu à Stockholm. Elle y a représenté Comunicación Cultural tout en travaillant avec la délégation officielle mexicaine. Au cours du Congrès, Comunicación Cultural a pris une part active à la promotion de la défense des droits des enfants des rues.
- L'organisation a poursuivi la publication du bulletin bimestriel sur le thème « Mon ami et moi » qui vise essentiellement à fournir des informations sur ses activités. Ce bulletin aide Comunicación Cultural non seulement à informer le public sur ses propres activités mais aussi à promouvoir et à fournir des informations sur les programmes de l'Organisation des Nations Unies. Des articles portant sur toute une gamme de sujets ont été publiés.
- Comunicación Cultural a continué de prêter son concours aux enfants et aux familles soutenus par l'Institut des enfants brûlés. La fondation DEMOS a soutenu l'organisation au moyen d'une subvention annuelle de 2 000 dollars destinée à organiser une campagne permanente tendant à éviter aux enfants d'être brûlés. Trois autres campagnes ont été menées.
- Par suite du succès de la campagne de prévention, la fondation DEMOS a parrainé avec Comunicación Cultural le programme radiophonique sur le sujet « À propos des enfants » (« Hablando de niños »).
- Dotée d'un montant mensuel visant à aider les jeunes étudiants qui travaillent sur une base volontaire à Comunicación Cultural à pousser leurs études, le programme de bourses d'études s'est poursuivi.

#### **Activités menées en 1997**

- Maritza Arciniega a été nommée représentante principale à New York et Kyra Núñez Johnson à Genève.
- Il a été publié des articles sur un vaste éventail de sujets dans le bulletin sur le thème « Mon ami et moi ».
- Deux personnes ont bénéficié de bourses : Héctor Arturo Magaña Zamora et Juan Rivera Florentino, qui ont étudié la conception et les relations internationales respectivement.

#### **Activités menées en 1998**

- En février, Comunicación Cultural a lancé une page Web conçue par César Rodrigo Coello, étudiant en journalisme.
- En septembre, Elizabeth Coronado, Ana Karina Arroyo et Xochitl Pimienta ont participé à la cinquante et unième réunion annuelle des organisations non gouvernementales à New York.

- Shamina Gonzaga de Kazan a été nommée représentante auprès du Département de l'information par Comunicación Cultural.
- Il a été publié des articles sur un vaste éventail de sujets dans le bulletin sur le thème « Mon ami et moi ».
- Comunicación Cultural a, de concert avec TV Azteca et l'Institut technologique de Monterrey, démarré deux projets relatifs aux enfants et à leurs droits.

#### **Activités menées en 1999**

- Faute de ressources financières, Comunicación Cultural a dû annuler la publication du bulletin sur le thème « Mon ami et moi », qui a toutefois paru sur le site Internet de l'organisation à moindre coût.
- Comunicación Cultural a mené pour le compte de l'Institut des enfants brûlés une nouvelle campagne médiatique tendant à éviter aux enfants d'être brûlés.
- Le programme de bourses d'études a dû être annulé, faute de ressources financières.

## **4. Federación de Asociaciones de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos**

### **Statut consultatif spécial accordé en 1996**

#### **Brève introduction des objectifs de la Fédération**

La Fédération est une organisation nationale sans but lucratif qui ne se fait pas aider par l'État. Elle a été créée en 1989 en vue de rapprocher les organisations espagnoles qui poursuivent les mêmes objectifs dans le domaine de la protection des droits de l'homme et sa composition s'est considérablement élargie. Elle s'est vu accorder le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social en novembre 1996 et a étendu son activité à l'Amérique latine, à l'Afrique et à l'Asie.

#### **Participation au Conseil économique et social**

##### **1. Comité des droits de l'homme**

Si la Fédération participe aux travaux du Comité depuis la cinquante-deuxième session (1996), il n'en demeure pas moins que c'est seulement l'année suivante qu'elle y a participé en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. Lors de toutes les réunions, elle a participé activement à l'examen de diverses questions revêtant un intérêt particulier (droits de l'enfant, impunité, Cour internationale de Justice, Colombie, Sahara occidental, Palestine, Timor oriental, Philippines, droits liés au développement, etc.). Elle a parrainé des tables rondes avec d'autres organisations, participé à des tables rondes revêtant un intérêt particulier et établi et renforcé des relations de travail avec nombre d'organisations à l'étranger.

## **2. Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme**

La Fédération a participé à la cinquante et unième session de la Sous-Commission aux séances concernant la protection des minorités et la prévention de la discrimination en s'exprimant sur la situation des droits de l'homme et le référendum d'autodétermination dans le cadre du plan de paix au Sahara occidental. Elle s'est également exprimée sur les conditions de sécurité et de liberté pour le peuple du Timor oriental lors de son référendum.

## **3. Autres conférences**

Depuis septembre 1999, la Fédération dispose d'un représentant permanent à New York et d'un autre à Vienne, et ceux-ci ont commencé à définir les moyens permettant à la Fédération de participer plus activement aux réunions et conférences des Nations Unies.

## **Activités marquantes**

### **1. Commission espagnole des droits de l'homme**

L'Organisation des Nations Unies ayant tout intérêt à créer et renforcer des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, la Fédération, grâce à ses rapports et autres documents et aux conseils d'experts de l'Organisation des Nations Unies, parraine depuis 1996 la création d'une commission espagnole des droits de l'homme. Après avoir élaboré un projet de statuts, la Fédération l'a soumis et a tenu diverses réunions de travail avec les autorités accréditées, des juristes et hommes de loi prestigieux, des institutions et des organisations célèbres de la société civile. L'objectif est de faire reconnaître la proposition et de faire en sorte qu'elle soit soutenue.

### **2. Séminaires et réunions**

La Fédération a organisé des réunions, séminaires et cours divers visant à informer et à sensibiliser aux diverses questions revêtant un intérêt particulier pour la défense et la protection des droits de l'homme. Sur ce plan, elle a collaboré très étroitement avec le Centre d'information des Nations Unies en Espagne.

- 1996 : campagne de sensibilisation associant le Gouvernement espagnol au processus de décolonisation au Sahara occidental
- Novembre 1997 : réunion internationale sur les femmes, les droits de l'homme dans le judaïsme, le christianisme et l'islam
- Décembre 1997 : en association avec des mouvements syndicaux et d'autres groupes, la Fédération a convoqué un séminaire sur la paix et les droits de l'homme en Colombie
- 1997-1998 : la Fédération a organisé, de concert avec l'Universidad Complutense de Madrid, deux cours d'été sur le thème des droits de l'homme à San Lorenzo del Escorial
- 1998-1999 : campagne de sensibilisation relative à la Cour internationale de Justice comportant des séminaires, réunions, conférences et articles, etc.

- Chaque année ont été organisées diverses activités pour la célébration de la Journée des droits de l'homme, de concert avec le Centre d'information des Nations Unies, le Ministère des affaires étrangères, le Bureau pour les droits de l'homme et l'Ombudsman.

## **Projets relatifs aux droits de l'homme**

Se sentant dans l'obligation de donner suite aux préoccupations de certaines institutions de contrepartie, en particulier d'Amérique latine, dans le domaine des droits de l'homme en tant qu'élément essentiel de la coopération pour le développement, la Fédération a pris en juin 1996 la décision d'augmenter et de diversifier ses activités de promotion et de défense des droits de l'homme.

Concernant la question des rapports avec l'administration, la Fédération a rencontré de nombreuses difficultés en raison du manque de lignes claires en matière de droits de l'homme et de personnes possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour approuver les projets.

Il y a lieu de souligner le projet approuvé par le Gouvernement de Castilla-La Mancha tendant à créer un centre virtuel des droits de l'homme sur l'Internet qui serait un système intégré d'information et de communication. Ce projet repose sur les lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation et la sensibilisation afin de promouvoir de nouvelles valeurs, la liberté et les droits, d'élargir et d'approfondir la culture démocratique et l'éthique mondiale, comme l'exige la situation actuelle (<<http://www.eurosur.org/fddhh>>).

## **Réaction aux violations des droits de l'homme**

Sans entrer dans le détail des mesures prises, il y a lieu de signaler que la Fédération a réagi à des violations spécifiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le monde, en recourant à divers instruments internationaux de défense et de protection des droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Elle a en particulier suivi la situation au Sahara occidental, au Timor oriental, en Colombie, aux Philippines, en Amérique centrale, au Mexique et au Pérou, de même que certaines questions telles que l'impunité, le terrorisme, la Cour internationale de Justice et les droits de l'enfant, des femmes et des minorités.

## **Conférence mondiale sur les droits de l'homme : approche de la Fédération**

Compte tenu de l'importance des documents issus de la Conférence de Vienne, la Fédération a adopté en 1996 un domaine d'activité systématique concernant tous les aspects liés à l'éducation en matière de droits de l'homme, par des mesures menant à l'élaboration d'un programme sur la question.

## **Participation aux missions internationales**

Miguel Ángel Sánchez, Vice-Président et Secrétaire général de Justicia y Paz, a participé au nom de la Fédération aux réunions sur le thème « Barrancabermeja Clama Justicia » (Colombie, mai 1999).

## **Publications**

En 1996, la Fédération a publié les discours prononcés lors de la réunion en vue d'étudier, du point de vue des droits de l'homme, l'avenir de l'Organisation des Nations Unies après son cinquantième anniversaire, ce qui a permis de faire voir toute la richesse du contenu révélateur de la réunion tenue l'année précédente. En 1998 a été publiée, en collaboration avec une organisation féminine, une déclaration des droits de l'homme vue sous l'angle des sexospécificités.

## **Relations avec les ONG d'Amérique latine et d'Afrique**

La Fédération attache une grande valeur à ses relations avec certaines organisations d'Amérique latine et de certains pays d'Afrique et d'Asie, dont les représentants se sont rendus en Espagne. Ces organisations viennent de temps en temps en Europe en quête d'une aide financière pour leurs projets et d'un soutien pour les questions liées à la défense des droits de l'homme.

## **5. Fondazione Giovanni e Francesca Falcone**

### **Statut consultatif accordé en 1996**

La Fondazione Giovanni e Francesca Falcone a été créée à Palerme le 10 décembre 1992. En 1993, elle a été reconnue par le Gouvernement italien comme institution d'utilité publique sans but lucratif.

### **Objectifs**

Selon son statut, le but principal de la fondation est de donner suite à des initiatives d'ordre social telles que la promotion de l'étude, de la recherche et des activités culturelles et caritatives, afin de promouvoir le développement d'une culture antimafia dans la société et notamment chez les jeunes, ainsi que la spécialisation professionnelle dans les structures d'enquête et de justice visant à prévenir et à réprimer la criminalité organisée. Dans son engagement social et culturel, la fondation se penche, par des initiatives sociales et culturelles, sur les problèmes pédagogiques et éducatifs des jeunes.

Autres objectifs : stimuler l'intégration et la coopération entre les systèmes judiciaires européen et international pour mieux coordonner l'action des États et des organismes de prévention et de répression de la criminalité organisée.

Ces buts sont visés comme suit :

- Organisation de réunions, de séminaires, et de cours;

- Préparation, commande, impression, révision et diffusion de publications de recherche et d'étude;
- Création de bourses;
- Participation aux travaux d'autres fondations ou associations italiennes ou étrangères ayant des buts semblables

Depuis 1992, la fondation entreprend de nombreuses activités qui ont valorisé sa réputation nationale et internationale.

### **Réunions, séminaires et cours**

Chaque année, la fondation organise des réunions avec la participation d'experts en criminalité organisée italiens et étrangers, d'hommes politiques et de représentants d'États. De 1994 à 2000, 10 de ces réunions ont eu lieu à Palerme.

La fondation s'attache aussi à promouvoir dans notre société une culture antimafia par des activités (réunions, conférences et causeries) à l'intention des écoliers, lycéens et étudiants d'Italie et d'ailleurs.

### **Publications**

La fondation a publié des livres par le juge Giovanni Falcone et sa famille, sur eux et sur la mafia.

### **Bourses**

Chaque année, la fondation accorde à de jeunes Siciliens diplômés en droit 10 bourses qui servent à des études et recherches sur la criminalité organisée pour créer un climat antimafia et pour aider à prévenir et à réprimer la criminalité organisée. Jusqu'ici, la fondation a exécuté 42 projets de recherche.

### **Organisation**

La Fondazione Giovanni e Francesca Falcone est organisée comme suit :

- a) Conseil général – 32 membres;
- b) Président – Maria Falcone;
- c) Secrétaires généraux – Liliana Ferraro et Giannicola Sinisi;
- d) Commissaires aux comptes – 3 membres.

### **Affiliation avec les organisations non gouvernementales internationales à statut consultatif**

La fondation n'est affiliée à aucune organisation non gouvernementale ayant ce statut.

### **Participation aux réunions des Nations Unies et collaboration avec leurs organes**

En 1997 (6-8 avril), grâce à la contribution de Giorgio Giacomelli, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, la fondation a organisé et accueilli une réunion officielle sur la question de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale organisée.

**Autres activités pertinentes**

Les membres de la fondation ont pris part, au Brésil, en Allemagne et en Italie, à plusieurs réunions internationales sur la criminalité organisée et sur l'éducation.

La fondation a saisi ces occasions pour souligner l'importance de l'engagement de toutes les personnes participant aux organes et institutions des Nations Unies pour combattre la criminalité internationale organisée, améliorer le climat de légalité et promouvoir le respect des droits de l'homme.

---